

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 65.800.608 €
Siège social: Immeuble l'Atalante - Avenue Marcelin Berthelot
ZAC du Moulin Neuf
44800 SAINT HERBLAIN
342 048 022 R.C.S. NANTES

* * *

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2009

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 10 juin 2009 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jacques PRUNEAU, Président
- La Banque Populaire Atlantique, représentée par Monsieur Hubert de FEYDEAU
- La Banque Populaire de l'Ouest représentée par Monsieur Frédéric BARROIS
- La Banque Populaire Centre Atlantique, représentée par Monsieur Jean-Marie HIVELIN
- NATEXIS PRIVATE EQUITY représentée par Monsieur Luc BERTHOLAT
- Monsieur Philippe de PORTZAMPARC
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN

Sept administrateurs en exercice étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Jean-Jacques LAGEAT
- Monsieur Charles FIGINI

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général de OUEST CROISSANCE
- Madame Anne GUICHARD, Déléguée Adjoint de OUEST CROISSANCE
- Monsieur Franck NOEL, KPMG AUDIT

Monsieur Jacques PRUNEAU préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 - **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2009**
- 2 - **Ratification des opérations réalisées depuis le Conseil d'Administration du 8 avril 2009 : investissements, désinvestissements et provisions**

- 3 - **Constatation de la cessation des fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Jacques PRUNEAU**
- 4 - **Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et d'un Directeur Général**
- 5 - **Questions diverses**
- 6 - **Pouvoirs pour les formalités**

* * *

...

Après en avoir délibéré, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil :

...

- 3 - **Constatation de la cessation des fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Jacques PRUNEAU**

Le Conseil d'Administration, prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Jacques PRUNEAU, de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration rend hommage à celui-ci pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve au cours de ses fonctions.

- 4 - **Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et d'un Directeur Général**

Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration

Monsieur Frédéric CHENOT est nommé à compter de ce jour en qualité de président du conseil d'administration pour une durée de deux années.

A ce titre, il représentera le conseil d'administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci dont il rendra compte à l'assemblée générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Nomination d'un nouveau Directeur Général

Monsieur Frédéric CHENOT est nommé à compter de ce jour en qualité de directeur général pour la durée du mandat du président.

A ce titre, il assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

A titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général.

Monsieur Frédéric CHENOT, présent, remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

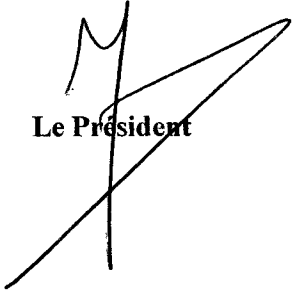
Il accepte lesdites fonctions pour l'exercice desquelles il déclare en outre n'être frappé d'aucun empêchement.

5 - Pouvoir pour les formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le Président

Un Administrateur

ba par acceptation des faits de
Président Directeur Général
